



## Mini Bol d'Or Féminin Régional Auvergne

### RÈGLEMENT de la COMPÉTITION

---

#### Article 1 :

Le mini Bol d'Or se déroulera sur 1 journée.

Cette compétition réunira les 3 premières équipes qualifiées pour le Bol d'Or Auvergne dans les 4 départements formant cette entité.

Le début des parties est fixé à 8h30. Une restauration ne sera proposée sur le site (voir pièce-jointe). Pour permettre aux joueuses de déjeuner successivement 3 parties en doublettes seront organisées durant la pause méridienne.

#### Article 2 :

Les équipes seront formées de 3 joueuses licenciées obligatoirement dans un des quatre départements Auvergnat.

#### Article 3 :

Le temps des parties est variable et la gestion du temps des parties et du temps de repos entre les parties est de la responsabilité de la Table de marque. Toutefois la partie s'arrêtera dès qu'une équipe aura marqué 13 points.

Au signal de début de la partie l'équipe absente sera pénalisée d'1 point au bout de 5 minutes de retard puis d'1 point toutes les 2 minutes.

Au signal de fin de partie, la mène en cours se termine dans la mesure où la dernière boule de la mène précédente a été jouée.

#### Article 4 :

Toute joueuse ne respectant pas le règlement reçoit un avertissement pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition. Dans ce cas, l'équipe adverse marque 3 points par le score de 13 à 0.

#### Article 5 : Attribution des points

Victoire	3 Points
Nul	2 Points
Défaite	1 Point
Forfait	0 Point

#### Article 6 :

Le règlement FFPJP en vigueur s'applique sur cette compétition

#### Article 7 :

Les boules doivent être jouées dans le cadre de jeu. Les boules qui sortent du cadre de jeu sont NULLES. Lorsque le cadre de jeu est délimité par un sillon (cas des jeux de « Lyonnaise »), les boules dans le sillon sont NULLES.

#### Article 8 :

Le but est considéré comme perdu lorsqu'il sort du cadre de jeu. Lorsque le cadre de jeu est délimité par un sillon (cas des jeux de « Lyonnaise »), le but dans le sillon est NUL.

Lorsque le but est perdu, si une seule équipe a encore des boules à jouer, elle marque autant de point que de boules restant à jouer (Règlement fédéral)

**Article 9 :**

Le début et la fin des parties sont annoncés par un signal sonore.

**Article 10 :**

Si une équipe abandonne une partie, elle marque 0 point, l'équipe adverse 3 points. Le score enregistré est de 13 à 7.

Si une équipe abandonne la compétition, le planning des parties est conservé ainsi que les résultats acquis avant l'abandon, les adversaires enregistrent une victoire sur le score de 13 à 7. L'équipe qui abandonne sera classée en dernière position quel que soit le nombre de points obtenus jusque là.

**Article 11 :**

Il est formellement interdit de fumer, vapoter et d'utiliser des téléphones portables sur les jeux.

**Article 12 :**

Les joueuses doivent être présentes sur les jeux 15 min avant le début de la compétition.

**Article 13 :**

Les équipes doivent obligatoirement avoir une tenue homogène (haut identique)

**Les joueuses devront porter un pantalon sportif uni (survêtement, pantacourt ou short) sans obligation d'être identiques dans la même équipe. Le JEAN et le PANTALON TOILE ou PANTALON de VILLE sont INTERDITS quelle que soit la couleur.**

**Article 14 :**

L'arbitrage est assuré par un arbitre départemental ou régional. Ses frais de déplacement et ses indemnités d'arbitrage sont à la charge du comité régional.

**Article 15 :**

Le classement des équipes sera effectué comme suit :

1. nombre de points
2. en cas d'égalité :
  - nombre de parties gagnées
  - résultat des rencontres directes entre les ex-aequo
  - différence de points générale entre les équipes
  - décision du jury

**Article 16 : Composition du jury.**

Le jury comprend :

- le délégué du CD
- un délégué du comité régional
- l'arbitre

**Article 17 :**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront traités par le jury dont les décisions sont sans appel.

*Ce document annule et remplace toute version antérieure.*

*Il est applicable au 1 janvier 2024.*